

FICHE D'AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER INDIVIDUEL

EXTERNE : facultatif mais conseillé

Le candidat PEUT constituer un dossier, permettant au jury d'apprécier ses compétences et ses qualités au préalable de l'épreuve d'entretien. Le dossier professionnel donne lieu à l'attribution d'un nombre de points qui sera fixé par le jury. Ce dernier ne donne pas lieu en tant que tel à l'attribution d'une note mais éclaire le jury sur les aptitudes du candidat.

A titre indicatif, ce dossier dactylographié **pourra comporter** (EXTERNE) notamment les pièces détaillées ci-dessous.

INTERNE : Obligatoire

Le candidat DOIT constituer un dossier, permettant au jury d'apprécier ses compétences et ses qualités.

Le candidat est invité à se reporter à la note de cadrage de l'épreuve correspondante disponible sur le site internet du Centre de gestion.

Ce dossier **devra obligatoirement comporter** (INTERNE) les pièces suivantes :

1. Titres et diplômes
2. Curriculum vitae
3. **Présentation écrite de 20 pages dactylographiées (10 feuilles recto-verso) de l'expérience antérieure et du projet pédagogique comprenant :**
 - A- **Enseignement dans un ou plusieurs établissement(s)** (comprises dans les 10 feuilles recto-verso dactylographiées) :
 - nature de l'établissement,
 - description des fonctions exercées,
 - projet d'établissement.
 - B- **Activités pédagogiques** (comprises dans les 10 feuilles recto-verso dactylographiées) :
 - C- **Expérience professionnelle / Activités artistiques** (comprises dans les 10 feuilles recto-verso dactylographiées) :
 - Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal, d'un ballet, d'une compagnie (type de structure, descriptif de l'activité), association,
 - Concours nationaux, internationaux,
 - Activité d'artiste interprète ou de danseur (décrire le champ d'activité),
 - Discographie, production chorégraphique, production théâtrale,
 - Activité de composition musicale, chorégraphique ou théâtrale,
 - Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs),
 - Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs),
 - Autres.

Précisions sur le format du dossier individuel :

- Présentation du dossier : aucune consigne spécifique.
Le candidat est libre de sa présentation. Il n'a pas l'obligation de reprendre le découpage proposé.
Les sous rubriques sont une trame et correspondent aux préconisations issues de la note de cadrage.
La transmission dématérialisée du dossier individuel sur l'espace sécurisé **est conseillée**. Il est proposé de diviser en 4 blocs. Le candidat pourra déposer des pièces dans les rubriques suivantes :
 - 1. Titres et diplômes,
 - 2. CV,
 - 3. Présentation écrite (10 feuilles recto-verso dactylographiées) de l'expérience antérieure et du projet pédagogique,
 - 4. Autres.
- Les dépôts trop volumineux doivent être décomposés. **Chaque fichier ne peut excéder 10Mo.**
- Le candidat peut rubriquer à sa convenance et se saisir de la rubrique "Autres" pour apporter tout élément qu'il jugera utile. Le dossier individuel dématérialisé peut être déposé en un seul fichier dans une des quatre rubriques (au risque de devoir le compresser s'il est trop lourd).
- Le dossier peut contenir de la couleur ou être rédigé en noir et blanc ;
 - Police d'écriture, marges, interlignes : aucune consigne spécifique.

**CONCOURS DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE
EXTERNE / INTERNE - SESSION 2027**

Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif (photocopie) sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer.

Le dossier peut contenir également en annexes des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des reproductions photographiques (format A4) seront admises comme pièces complémentaires au dossier.

En revanche, **les supports numériques tels que les DVD, CDRom ou clés USB ne sont pas acceptés.**

Le candidat peut choisir un envoi papier en un seul exemplaire, plutôt qu'une transmission dématérialisée. Le candidat peut relier, agraffer son dossier, mettre les documents dans un classeur ou faire un livret.

Pour ce faire, le dossier devra être adressé par voie postale au Service concours opérationnel du Centre de gestion de Meurthe-et- Moselle à l'adresse : 2 allée Pelletier Doisy – BP 340, 54602 VILLERS-LÈS-NANCY CEDEX.

→ **Le dossier individuel est à transmettre au plus tard le 01/02/2027** (Date nationale)
à partir votre espace sécurisé OU par voie postale (Cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi).
Aucune pièce nouvelle ou modificative ne seront acceptées au-delà de cette date.